

Réunion publique

Concertation post-débat public sur le Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs (PNGMDR)

8 mars 2021

Sommaire

| | | |
|------|---|----|
| I) | Retour sur la concertation menée | 2 |
| II) | Place du public dans la gestion des déchets radioactifs | 6 |
| III) | Conclusion | 13 |

Maxime DUVAL

Bienvenue à cette réunion publique, qui se tient dans le cadre de la concertation sur le PNGMDR, autour de l'association du public à la gestion des matières et des déchets radioactifs.

Notre premier temps portera sur la concertation qui a été menée, avec un premier partage sur la participation du public à ce stade. La Direction générale de l'Energie et du Climat nous rappellera ensuite le contexte de février 2020, suite au débat public de 2019. Enfin, un grand témoin interviendra, Ilaria Casillo, vice-présidente de la CNDP, puis nous procéderons aux questions-réponses.

Nous évoquerons ensuite la place du public dans la gestion des déchets radioactifs, avec une intervention de la DGEC et une table ronde concernant l'association du public aux enjeux de la gestion des matières et des déchets radioactifs et l'amélioration de la gestion du PNGMDR. A l'issue de cette table ronde, un temps de questions/réponses vous permettra d'interroger les différents intervenants.

1) [Retour sur la concertation menée](#)

1) *Partage sur la participation du public*

Isabelle BARTHE

Nous sommes trois garants désignés par la CNDP et je serai notre porte-parole. Les garants ont pour rôle de veiller au respect de la charte de la participation du public, soit votre droit d'accès à la l'information et à la participation. Il nous revient de veiller à la sincérité et à l'accessibilité de l'information qui vous est donnée. Vous devez aussi recevoir des réponses aux questions que vous posez, pouvoir exprimer vos avis et le ministère doit justifier la façon dont il sera tenu compte ou non des avis exprimés. Nous rendrons un rapport public à l'issue de la concertation.

Ce soir, nous comptons plus de 120 participants, ce dont nous nous félicitons. Cependant, le débat public de 2019 avait mis en lumière une forte attente, pour une meilleure association de la société civile en ce qui concerne la gestion des matières et déchets radioactifs. Cette attente a été entendue par le ministère, mais cette concertation n'a jusqu'ici pas suscité beaucoup d'intérêt de la part du public. Les contributions sur le site internet sont rares. Nous nous interrogeons sur ce faible intérêt du public pour ce sujet identifié comme majeur. La crise sanitaire, l'ergonomie du site internet, certes améliorée, et la faible visibilité de la concertation peuvent en partie l'expliquer. Ilaria Casillo pourra nous éclairer sur ce point, ainsi que les tables rondes et les contributions du public, qui pourront nous donner des pistes concrètes à mettre en œuvre dès le 5^{ème} plan, en vue d'améliorer la participation.

Merci et bonne réunion à tous.

2) *Rappel du contexte et présentation de la concertation*

Aurélien LOUIS

Cette réunion doit être replacée dans le contexte global de la concertation post-débat public. Il s'agit ainsi de préparer la 5^{ème} édition du PNGMDR, ce plan ayant été mis en œuvre en 2006.

Nous avons engagé une phase de révision du plan national dès 2018, en saisissant la CNDP, qui a conclu à la nécessité de mener un débat public en 2019, après un an de préparation. Nous en avons tiré des enseignements, le 20 février 2020, et avons précisé les grands axes autour desquels nous souhaitons structurer le PNGMDR. Nous avons maintenant entamé une phase de rédaction et de préparation et de rédaction de ce plan et nous avons continué la concertation, notamment dans le cadre de réunions publiques.

La présente réunion est la dernière réunion. Elle a vocation à traiter de l'association du public à la concertation post-débat public. En parallèle, nous préparons l'ensemble de nos orientations et nous alimentons le site internet vecteur de la concertation, en vue de recueillir des réactions. Nous sommes également accompagnés par une commission de parties prenantes, qui rend des avis.

Le plan intégrera l'ensemble des avis recueillis dans le cadre de la concertation. Nous espérons que ce plan pourra être mené dans le cadre de l'année 2021, même s'il y a encore des phases de consultation obligatoire, notamment celle de l'autorité environnementale. Une consultation du public est également prévue sur un texte abouti. Il s'agira de la dernière étape de consultation.

Sylvie CHAT

Le 21 février 2020, il s'agissait de répondre aux attentes du public exprimées dans le cadre du débat public, relatives à un renforcement de la gouvernance stratégique de la politique de gestion des déchets et matières radioactifs, notamment par la mise en place d'un dispositif continu d'association du public à l'élaboration des décisions à prendre. La DGEC a alors pris des engagements en termes d'élargissement de la composition de l'instance de gouvernance du PNGMDR. Un processus d'association renforcée des parties prenantes a alors été décidé, impliquant la désignation d'une personnalité extérieure au Gouvernement et à l'ASN. Nous nous sommes aussi engagés à mener des informations auprès du public, dans le cadre de la mise en œuvre du plan, et à établir un état des lieux participatif.

La Commission Orientations du PNGMDR conseille la DGEC dans la rédaction du plan. Elle a été mise en place suite au débat public. Présidée par une personnalité indépendante, elle accompagne la formalisation du plan. Elle s'exprimera également sur des questions stratégiques, pendant la mise en œuvre du plan. Les notes d'orientation et l'avis de la Commission alimentent la concertation, qui a elle-même alimenté les travaux de la Commission.

Les neuf thèmes de la concertation, sur lesquels le public est invité à s'exprimer pendant un mois, ont été complétés par des sujets particuliers. Certains d'entre eux ont fait l'objet de réunions publiques : gouvernance, gestion des déchets TFA, déchets de haute et de moyenne activité et enjeux territoriaux.

Dans le cadre de l'élaboration du plan, la consultation du public a été menée par la CNDP, puis post-débat public. Suite à cette concertation, une consultation du public sera réalisée par la DGEC et le public continuera à être associé aux travaux du PNGMDR, pendant toute la vie du plan, sur les cinq prochaines années.

443 avis ont été déposés sur le site de la CNDP, 86 questions/réponses ont été recensées et les quatre réunions publiques ont rassemblé de 63 à 250 participants.

La présente concertation est ouverte jusqu'au 13 avril 2021. A l'issue de cette concertation, la DGEC s'exprimera sur les éléments retenus pour la rédaction du plan et explicitera les points qu'elle ne retiendrait pas. Le public sera consulté sur le projet de plan au deuxième semestre 2021 et sera associé par la suite, dans le cadre des travaux du PNGMDR, selon un processus continu de consultation.

3) *Intervention du grand témoin*

Ilaria CASILLO

Bonsoir à tous et merci de cette invitation. Jusqu'à présent, la CNDP a proposé des débats publics sur trois grands programmes : la programmation pluriannuelle de l'énergie, le PNGMDR et le PSN de la PAC. Ces sujets emportent de forts enjeux, avec un niveau de technicité très élevé.

La première caractéristique des plans et programmes correspond au débat sur l'opportunité de mener le projet en question. Si ces plans et programmes touchent des sujets très techniques, il n'est pas envisagé de débattre de leur opportunité, mais il convient d'identifier des petites fenêtres d'opportunités. La CDP et la CNDP doivent ainsi mener un important travail pour définir ces fenêtres. Ces débats portent sur des politiques publiques et des objets multiformes, avec une chaîne de décisions qu'il est parfois complexe de rendre claire et transparente.

Il faut également évoquer la question du manque de spatialisation. Certains outils de programmation donnent des orientations, sans toujours parvenir à les décliner territorialement. Cela complexifie la compréhension pour le grand public. Sur des sujets très techniques et très sectoriels, le temps de montée en compétence et en connaissance du public est parfois insuffisant, alors que les calendriers sont parfois très serrés.

Ces éléments complexifient donc la mobilisation du public, notamment car il est difficile de créer le sentiment de concernement chez le public. Or ce sentiment est nécessaire pour que le public participe, surtout sur des sujets difficiles. Si le débat ne concerne pas beaucoup de citoyens, il peut être avancé que la concertation n'est pas légitime. Lorsque les citoyens sont nombreux à participer, les mêmes personnes expliquent que ces citoyens sont profanes et que la concertation demeure illégitime. Cette situation a été rencontrée à l'occasion du débat sur la PAC, les parties prenantes ne comprenant pas qu'elles devaient débattre avec des citoyens au motif que ceux-ci ne comprenaient pas ces questions. Ces concurrences de légitimité pèsent sur la mobilisation.

Pour développer la participation sur les plans et programmes, l'enjeu de publicité est prégnant. Il est ainsi nécessaire d'installer le sujet du débat dans la sphère publique et médiatique, ce qui n'est parfois pas facile. Pour ce faire, il peut être efficace de faire appel à des relais médiatiques, connus du grand public.

Un autre enjeu concerne la différenciation des canaux d'expression du public, encore plus sur les plans et programmes que sur les projets. Il ne faut en effet pas considérer le public comme un bloc monolithique, mais proposer plusieurs types d'informations, toutes ayant leur légitimité.

Or le temps d'un débat public est peu propice à l'installation de ce sujet dans la sphère publique. Plusieurs mois sont en effet parfois nécessaires pour créer des communautés, mobiliser des publics, etc.

Je serais ravie de répondre à vos questions.

4) Questions-réponses

Maxime DUVAL

En l'absence de questions sur le tchat, je propose de prendre vos questions écrites.

La présidente de la commission nationale des commissaires enquêteurs a-t-elle été invitée à participer à ce débat ?

Aurélien LOUIS

Non, effectivement, nous n'avons pas formellement invité de commissaires enquêteurs à participer à ce débat. Il s'agit d'une suggestion intéressante à retenir pour la suite de nos travaux.

Maxime DUVAL

Que fait-on dans le débat pour que le public soit représentatif des gens concernés, et donc plus légitime ?

Ilaria CASILLO

La question de la représentativité et de la légitimité sont souvent liées. Avant un débat, on évite tout d'abord d'exclure et on envisage de représenter tous les points de vue. Cela ne passe pas forcément par une représentation statistique. C'est l'hétérogénéité des publics qui compte, ainsi que la façon dont on les amène à s'exprimer et la place accordée aux différentes parties prenantes, aux corps constitués, aux points de vue divergents, afin d'être en mesure de faire le tour des arguments. Il s'agit d'ailleurs là d'un débat très ancien.

Yves L'HEUREUX

Vous avez indiqué que le temps du débat était parfois inadapté à l'appropriation des enjeux pour le public. Comment pourrait-on modifier les dispositifs de décision pour que ce temps soit suffisamment long et récurrent, afin de permettre la construction de la décision ?

Ilaria CASILLO

Cette question est au cœur de nos interrogations. Plutôt que d'allonger la durée du débat, il s'agit d'organiser la concertation en continu, de se donner les temps et les moyens pour organiser le temps de montée en connaissances, le temps d'installation des sujets dans le public.

La façon dont on mobiliser les acteurs et les partenariats doit aussi être interrogée. Nous sommes d'ailleurs à l'écoute de vos suggestions sur ce point.

Gilbert DUCLOS

Comment s'organise la consultation du public au deuxième semestre ? Sous quelle forme et sous quel délai ?

Aurélien LOUIS

Ce calendrier n'est pas encore précisé. Cette consultation sera effectuée par internet, sur un site du ministère dédié.

Maxime DUVAL

D'autres questions nous ont été posées sur le tchat.

Je suis d'accord avec vous, Madame Casillo, sur la représentativité : personne ne peut dire qu'il représente le public.

...

Pourquoi la participation du public est-elle quasiment nulle ? Parce qu'on lui a expliqué que la décision d'enfourer a été prise. Que voulez-vous qu'il propose ou qu'il conteste ? La couleur de la peinture du grillage de la clôture ?

...

Comparer la mobilisation 5G ou PAC avec celle de Cigéo n'a pas de sens. Cigéo est un projet hors normes, voire un crime contre l'humanité.

Ilaria CASILLO

Sur la question de la représentativité, effectivement, personne ne peut prétendre représenter le public, mais chacun en fait partie, avec son point de vue de citoyen.

Aurélien LOUIS

Dans le cadre du PNGMDR, nous avons travaillé avec le public sur un grand nombre de décisions qui n'étaient pas encore actées (Cigéo, TFA, prise en compte des enjeux transversaux, etc.)

Monsieur MAUPIN

Le problème de fond est celui de la question de la culture du débat public, qui est assez éloignée du quotidien de la majorité de la population. Les sujets sont souvent considérés comme très techniques et la contrainte des temps de débat constitue une des causes de cette faible participation. De plus, même si le débat public n'est pas mené par une autorité politique, le discrédit qui frappe l'activité des politiques rejait sur des autorités censées être indépendantes.

Ilaria CASILLO

Ce soir, il est question de la faible mobilisation, mais nous avons aussi connu des débats qui mobilisent davantage le public. Au-delà de la défiance évoquée par Monsieur Maupin, le public mesure la différence entre une démarche garantie par une autorité neutre et indépendante et d'autres types de démarches, menées par les maîtrises d'ouvrage.

II) Place du public dans la gestion des déchets radioactifs

1) Propositions de la DGEC pour la participation du public dans le PNGMDR

Mohamed BOUFLIJA

La prochaine édition du PNGMDR accordera une grande place à la participation du public, avec une information en continu passant par une plateforme mise à la consultation une fois que le PNGMDR sera validé.

Plus d'une quinzaine d'actions de concertation et de consultations seront prévues dans le cadre de ce plan, dont une démarche d'analyse multicritères, qui sera appliquée à différentes filières de gestion des déchets, notamment les TFA ou les DFAVL.

De façon générale, le PNGMDR doit améliorer son accessibilité et sa lisibilité. Pour la prochaine édition, des informations factuelles seront mises en ligne sur les sites de l'ASN et de la DGEC. Un état des lieux et une synthèse seront réalisés, en lien avec une expertise indépendante, puis des réponses seront apportées par l'instance de gouvernance du PNGMDR.

En ce qui concerne l'articulation entre le PNGMDR et la politique énergétique, il faudra renforcer la lisibilité des impacts des choix de politique énergétique sur la gestion des matières et déchets radioactifs. Le PNGMDR prescrira ainsi l'élaboration d'un document spécifique, qui sera produit par un groupe de travail rassemblant les parties prenantes. Ce document alimentera la concertation de la prochaine programmation pluriannuelle.

2) Table ronde

Michel BADRÉ

Depuis 2006, la charte de l'environnement a valeur constitutionnelle et dispose que toute personne a le droit de participer à l'élaboration des décisions portant sur des enjeux environnementaux. Le PNGMDR doit donner la possibilité aux gens d'exercer les droits qui leur sont reconnus. Cependant, comment intéresser le public aux enjeux de la gestion des matières et déchets radioactifs ? Comment faire pour que ce droit puisse s'exercer ?

Nos cinq intervenants ont été choisis pour exprimer des points de vue différents.

Yves L'HEUREUX, ANCCLI

Il existe des lieux de débats, d'expertise citoyenne en France : les CLI (commissions locales d'information), au nombre de 35 autour des installations nucléaires, regroupées dans l'ANCCLI.

La gestion des déchets et matières radioactifs et le lien avec le grand public sont complexes. En l'occurrence, le plan stratégique est défini au niveau national et les décisions auront des répercussions au niveau local.

Ce sujet défie le temps et la technique, du fait notamment du caractère intergénérationnel de ces déchets. Les dispositifs de participation restent cependant limités dans le temps. Or le public a besoin de temps pour construire son opinion et sa confiance. Des espaces de discussion sont donc nécessaires. Dans le domaine de la concertation et du partage avec le grand public, le temps du débat et la confiance sont tués si aucune place n'est laissée à l'aménagement des projets par le débat.

Pour construire ce dialogue avec le public sur le long terme, il est nécessaire de se sentir concerné et de faire en sorte que le public se sente concerné. Du temps est nécessaire pour cela. De plus, chaque territoire a ses spécificités, ce dont il faut aussi tenir compte. Les actions à mener doivent ainsi différer en fonction des niveaux, territorial ou local.

Aujourd'hui, nous devons inventer de nouveaux outils, de nouvelles formes de participation, sans nous contenter d'attendre que le grand public vienne vers nous. Nous devons au contraire aller à sa rencontre et créer ses temps de dialogue avec lui.

En conclusion, je dirai que la gestion des déchets et le lien avec le grand public constituent un long chemin, nécessitant patience, humilité, pragmatisme, sincérité et loyauté, pour créer de la confiance et du dialogue.

Jean-Michel ROMARY, Orano

Orano est l'un des trois grands exploitants nucléaires français. Nous gérons nos déchets, ainsi que ceux de nos clients. Plus de 70 % des déchets destinés à Cigéo partiront du site de la Hague, exploité par Orano. Nous sommes donc particulièrement concernés par ces questions, marquantes au niveau national.

Beaucoup a été fait en termes d'organisation et de concertation sur ce sujet, avec une forte implication de tous. Force est cependant de constater que le grand public n'est pas au rendez-vous aujourd'hui. Nous pourrions être des millions, alors que nous ne sommes que 200 au maximum à chacune de nos réunions. En effet, il s'agit de débats de spécialistes, requérant une forte compétence technique. Orano regrette cette faible participation et souhaiterait que le sujet soit plus impliquant pour le grand public.

Plusieurs questions se posent, pour proposer des solutions d'amélioration. S'agit-il d'un véritable manque d'intérêt du grand public ? Celui-ci est-il suffisamment informé de l'existence de la concertation ? Ne devrions-nous pas cibler certains publics ? Si oui, comment les cibler ?

Si quelqu'un veut de l'information, il en trouvera assez aisément. Néanmoins, le risque nucléaire semble faiblement préoccupant pour le grand public d'après un récent baromètre de l'IRSN. Il est nécessaire de poursuivre les efforts d'information pour associer le public, notamment en communiquant sur ce qui est fait et sur ce qui reste à décider. Sans doute conviendrait-il donc de mieux cibler les publics et leurs attentes. Il convient de trouver un équilibre entre démocratie participative et démocratie représentative. Cette dernière doit jouer son rôle et les élus doivent être impliqués dans ces débats.

L'association du public requiert des moyens. Il faudra davantage les cibler et choisir les bons supports, en fonction des publics. La communication est-elle toujours suffisante ? C'est une vraie question. A notre sens, la contribution des jeunes générations, faiblement mobilisées, devra être augmentée.

Il faut donc capitaliser sur l'existant, sans vouloir ajouter de nouvelles instances, mieux cibler les jeunes et les publics locaux et préserver l'équilibre entre démocratie participative et démocratie représentative.

Guillaume BLAVETTE, FNE

Merci d'avoir sollicité FNE, qui représente 3 500 associations pour la protection de la nature et de l'environnement. Notre fédération est implantée dans les territoires concernés par la gestion des matières et déchets radioactifs. Nous sommes un ensemble de militants et de bénévoles, qui intervenons partout où la nature a besoin de nous. Nous nous sentons donc concernés par les différentes formes de concertations, particulièrement sur la question nucléaire.

Le débat public de 2005 et 2006 n'avait suscité guère d'écho. Les associations et les publics ont été exposés pendant des années à des processus décisionnels incompréhensibles, ce qui a pu engendrer une désaffection du débat public pour le projet Cigéo. Beaucoup n'ont pas compris pourquoi l'Etat a souhaité aller aussi vite. Aux confins de la Meuse et de la Haute-Marne, de nombreuses personnes ne supportent pas qu'un tel projet soit imposé si rapidement. Les publics associatifs locaux ont toujours été présents dans le domaine de la gestion des matières et déchets radioactifs. Le débat public de 2019, dont il a été question ce soir, a été extrêmement fructueux et a permis de déboucher sur un compromis. Les gens participeront à des débats publics s'ils constatent que les acteurs parviennent à faire des pas les uns vers les autres pour concevoir des stratégies, même lorsque des décisions ont été prises en amont.

La Commission d'Orientations constitue une expérimentation, qui mériterait d'être poursuivie, pour que les publics comprennent les processus de décisions parfois complexes, ainsi que des données brutes à disposition du public. Le domaine qui nous intéresse aujourd'hui constitue un sujet très technique. Or nous constatons dans nos réunions que le public a besoin de comprendre et d'entendre que sa parole est prise en compte. Nous demandons une publicité complète des données, ce qui n'est pas toujours le cas.

Nous nous orientons vers une démocratie apaisée, permettant d'articuler les expressions du plus grand nombre et les expressions techniques, pour concourir à une décision publique robuste. Nous regrettons néanmoins le faible engagement des élus dans cette Commission d'Orientations. Quoi qu'il en soit, vous pouvez compter sur les associations pour développer l'engagement du public et son appropriation des problématiques. C'est ensemble que nous pourrions apporter des solutions robustes, en évitant les impasses, comme nous avons constaté pour le projet Cigéo. Donnons-nous le temps de décider, en associant tous les points de vue.

Sébastien FARIN, ANDRA

L'ANDRA est l'établissement public en charge de la gestion des déchets radioactifs sur le long terme, dans le but de protéger l'homme et l'environnement.

D'après le baromètre de l'IRSN, les préoccupations principales des Français ne portent pas sur les déchets radioactifs. Pour autant, ce sujet mérite d'être partagé, fait débat et interroge des temps longs.

Nous souhaitons quant à nous donner de la visibilité à ce sujet, pour donner de l'information au public, susciter de l'intérêt et créer de l'actualité. Nous constatons que, depuis une dizaine d'années, les choses s'améliorent de ce point de vue. Nous souhaitons aussi aller à la rencontre du public, avec par exemple des journées portes ouvertes nous permettant de créer du lien sur ce sujet complexe.

Nous constatons que le public est intéressé par la question de la gestion des déchets radioactifs. Il faut cependant distinguer public général et public local. Lorsqu'on lance des

concertations au niveau local, on constate que les participants sont plus nombreux, sans doute parce que les sujets sont plus concrets pour le public.

Beaucoup a été fait. Il faut continuer, dans le but de développer le concernement et l'information. Il faut aussi diversifier notre offre, pour toucher de nouveaux publics et maintenir le lien avec les publics déjà mobilisés. Enfin, il faut rendre compte des décisions prises à l'issue des processus de participation.

Audrey LEBEAU-LIVE, IRSN

L'IRSN est un institut public, qui mène des expertises et des recherches. Il s'agit d'un expert public, mais pas d'un maître d'ouvrage ni d'un décideur. L'IRSN dresse des horizons et donne des arguments scientifiques. Il est animé par une volonté d'ouverture à la société et entend faire confiance aux citoyens. Il souhaite faire progresser la sûreté.

Il faut retenir du baromètre de l'IRSN qui a déjà été évoqué ce soir que les Français veulent de la transparence et jugent prioritaire qu'un organisme d'expertise rende publics ses rapports d'expertise. Ils veulent du partage et de la transparence dans les réponses aux questions posées. Ils souhaitent également avoir accès aux dossiers et construire eux-mêmes leurs propres expertises. Le temps de l'échange est primordial, pour que chaque citoyen puisse se forger sa propre opinion. Il faut faire preuve de souplesse et de coconstruction, mettre en évidence les incertitudes, les controverses, pour partager des cultures de sûreté. Pour tous nos experts, toutes ces notions nécessitent un apprentissage.

Je vous propose quelques pistes de réflexion communes, pour ouvrir le débat. La Commission d'Orientations pourrait par exemple donner un avis sur la prise en compte de ses recommandations. Des mini-conférences de citoyens pourraient être organisées pour recueillir les attentes, dans l'optique du plan suivant. Des comités de suivi, national et territoriaux, pourraient être constitués pour suivre la mise en œuvre du plan et les démarches de participation de tous les acteurs pourraient être encouragées, sur le site du ministère, afin de les valoriser.

Michel BADRÉ

Merci à tous les cinq. Plusieurs d'entre vous ont insisté sur la nécessité de prendre le temps, de prévoir des lieux et des processus sur mesure. Plusieurs ont également évoqué la place des élus dans les dispositifs de concertation. Nous regrettons en effet qu'ils ne soient pas plus présents. L'importance de disposer de données fiables a aussi été évoquée, ainsi que la transparence et le pluralisme.

Pour terminer, je retiendrai la nécessité de se parler et de faire des pas les uns vers les autres. La démocratie consiste ainsi à vivre ensemble en n'étant pas d'accord sur tout.

3) Echanges

Elisa X

J'habite un petit village, à 30 km de Cigeo. Nous regrettons que l'ANDRA nous ait tellement menti, par exemple sur le cas de la géothermie et de la géologie à Bure. Ce choix de Bure serait scientifique, mais la conseillère du Ministre a reconnu avoir choisi cet endroit, car il n'était pas possible d'y mobiliser 10 000 opposants au projet. Il faut dire la vérité au public. Dans les années 1990, l'ANDRA a été expulsée de nombreux départements. C'est pour ces raisons que le site de Bure a été choisi. De notre côté, nous n'avons plus confiance.

Maxime DUVAL

Je vous propose de prendre d'autres questions, posées sur le tchat :

Que sont les cahiers d'acteurs ?

Sébastien FARIN

Pour répondre à la première question, il serait fastidieux de reprendre tous les débats tenus à l'occasion du projet Cigéo. Le moratoire des années 1980 a conduit au vote d'une loi qui a créé l'ANDRA et a établi un programme de travail scientifique et territorial. Nous entendons que sont posées des questions relatives à la sûreté, à la géologie. Il s'agit d'un projet au long cours et les réponses parviennent peu à peu. Le dépôt de la demande d'autorisation de création devrait apporter de nouvelles réponses aux questions que se pose le public.

Guillaume BLAVETTE

Je souhaiterais inviter à l'optimisme. Je me souviens qu'en 2005, les risques liés aux déchets bitume avaient été pointés du doigt. Dix ans plus tard, nous avons réussi à impacter une inspection internationale menée par l'AIEA sur le projet Cigéo, ce qui a débouché à une étude scientifique sur ce type de déchets. Il s'agit selon moi de la preuve que nous pouvons avancer sur ces sujets en France, grâce au travail de conviction mené par les militants. Cependant, de nombreux problèmes relatifs à Cigéo demeurent. Chacun devra s'emparer de l'enquête publique, pour porter des revendications et des arguments.

Michel BADRÉ

Nous constatons bien que ces sujets évoluent dans le temps. Ces débats se poursuivront longtemps.

Jean-Michel ROMARY

Je partage en partie l'intervention de Monsieur Blavette, sur la façon dont nous pouvons amener les discussions et les questions. Pour autant, il ne faut pas tenir les mêmes débats en permanence. Avec les fiches controversées, qui réunissent sur un même support les arguments synthétiques de chacun, il est plus facile pour tous de se forger sa propre opinion.

Yves L'HEUREUX

Je vous invite à vous pencher sur le dispositif mis en place à l'Étang de Berre : une conférence citoyenne continue dans le temps. Sur cette zone, les populations locales s'inquiètent énormément de la pollution atmosphérique liée aux rejets industriels. Il y a environ trois ans, les industriels et les élus locaux ont ainsi mis en place un groupe de citoyens, qui s'est étoffé dans le temps. Cette conférence citoyenne se réunit régulièrement, selon un continuum d'information qui se poursuit. Or c'est ce continuum qui nous fait défaut aujourd'hui et qui permettrait d'impliquer les citoyens sur le long terme, et non de façon ponctuelle.

Sébastien FARIN

La concertation se mène depuis longtemps en ce qui concerne les activités de l'ANDRA, avec des périodes d'information et de débat qui se succèdent. Il est important de maintenir un lien entre ces différents temps et de rendre compte.

Isabelle BARTHE

Pour répondre à la question du tchat, au sens de la CNDP, les cahiers d'acteurs sont des contributions très étayées, présentées de façon normée, permettant de développer un point de vue ou une proposition. Ces contributions restent longtemps en ligne (au moins huit ans). Il s'agit de traces importantes des débats publics.

Michel GUERITTE

Lors du webinaire du 2 mars, j'ai été sidéré que l'on parle surtout de transmutation, alors qu'il était prévu que l'on évoque uniquement l'enfouissement. Il semble donc qu'un

espoir subsiste. J'espère que nous pourrons aller encore plus loin. Ces débats doivent se poursuivre, pour que nous aboutissions à une solution constructive.

Maxime DUVAL

Voici des questions posées sur le tchat :

La concertation ne devrait pas s'arrêter à une présentation de l'ANDRA (pour le projet Cigéo). Ne faudrait-il pas avoir des experts indépendants, pour que les personnes se fassent un vrai avis ?

...

Trop peu de public dans la concertation. La complexité du sujet n'est pas à la portée d'une bonne partie du public. Il devient donc difficile de s'investir dans ces concertations, d'autant plus que des projets existants ont été imposés et sont coûteux, dont la finalisation ne verra le jour que dans de nombreuses années (notamment le projet Cigéo).

...

J'ai visité le site de Cigéo, jusque dans les galeries souterraines. Comment envisager à ce jour une marche arrière de ce projet, vu le coût déjà investi ? Sur cet exemple, la concertation a-t-elle encore un sens ?

Michel BADRÉ

En ce qui concerne la première question, le terme d' « indépendants » est lui-même sujet à débat.

Audrey LEBEAU-LIVE

Toujours sur cette première question, effectivement l'internaute a raison, un autre regard que celui de l'exploitant est nécessaire. Ces regards extérieurs sont d'ailleurs sollicités. L'expertise de l'IRSN n'est pas celle du porteur de projet ni du décideur. C'est pour cela que l'IRSN a choisi d'intégrer les attentes de la société et dialogue avec les autres experts de la société civile, afin que chacun se fasse sa propre opinion.

Sébastien FARIN

Effectivement, les travaux de l'ANDRA sont largement expertisés, notamment par l'IRSN, l'ASN, la Commission nationale d'évaluation, des revues par les pairs, etc. Les salariés de l'ANDRA sont eux-mêmes des experts, qui ont une grande conscience professionnelle.

Par ailleurs, sur la question de la concertation, de nombreux sujets demeurent en suspens. La concertation se poursuit par exemple au niveau local, sur les aménagements territoriaux, le cadre de vie, etc. Ensuite, au niveau plus global, deux thématiques reviennent régulièrement : la gouvernance de l'installation et la phase industrielle pilote.

Michel BADRÉ

Nous observons une forme de méfiance du public vis-à-vis de toutes les installations et organisations publiques, notamment dans le nucléaire.

Benoît JAQUET

Effectivement, le travail avec les experts non institutionnels est nécessaire. Le CLIS a déjà eu recours régulièrement à des cabinets étrangers et a fait intervenir de tels experts en réunion publique.

En ce qui concerne la question de la concertation et son périmètre, dans le cadre du projet de stockage, nombreux sont ceux qui ont l'impression que tout a déjà été décidé. Je rappelle cependant que la décision n'est pas encore prise et qu'il demeure possible de

discuter. Certains refusent de participer, car ils ne veulent pas cautionner une décision qu'ils estiment avoir déjà été prise.

Michel BADRÉ

S'agissant de tels projets, organisés sur des temps si longs, il n'est effectivement pas très réaliste d'estimer que les décisions ont déjà été prises.

Sébastien FARIN

Oui, nous sommes sur un long chemin, comprenant plusieurs étapes. Si vous souhaitez appréhender ces étapes dans le détail, je vous invite à consulter un document évoquant ce jalonnement, disponible sur notre site internet.

Coralie PINEAU

Si chacun d'entre nous avait invité deux de ses proches à assister à la réunion de ce soir, nous ne serions pas 100 à être présents, mais 300. Peut-être pourrions-nous procéder ainsi à l'occasion de notre prochaine réunion.

Maxime DUVAL

Voici une question du tchat :

L'ANDRA paye les thèses et les recherches des scientifiques qui travaillent pour elle. N'y a-t-il pas un conflit d'intérêts ?

Sébastien FARIN

Lorsque l'on a besoin d'expertises scientifiques, on passe nécessairement par le biais de partenariat ou de financements de thèses. De ce point de vue, il ne s'agit pas de conflits d'intérêts que de faire appel aux meilleurs scientifiques ou à des doctorants.

Aurélien LOUIS

Tous les experts qui travaillent sur le stockage géologique en couche profonde ne sont pas rémunérés par l'ANDRA.

Isabelle BARTHE

J'aurais souhaité qu'Ilaria Casillo prenne la parole sur le sujet de la confiance, notamment vis-à-vis des expertises dans le cadre des débats publics.

Ilaria CASILLO

La CNDP fait également appel à des expertises alternatives, complémentaires de celles de la maîtrise d'ouvrage. Il s'agit d'un outil citoyen, ces expertises pouvant être demandées par les garants ou les participants eux-mêmes. Cependant, aucune expertise n'est véritablement indépendante. Plus que l'indépendance, c'est la transparence qui compte, pour savoir d'où parle l'expert. Les expertises du débat public doivent être transparentes, plurielles et contradictoires.

Guillaume BLAVETTE

Effectivement, il n'y a pas d'expertise indépendante, mais des expertises non institutionnelles, auxquelles nous sommes très attachés. Dans les procédures de participation du public, l'empowerment du public et le renforcement de ses compétences sont importants. C'est ensemble que l'on avance et il faut donner des feedbacks aux opérateurs, comme l'ANDRA, pour que la partition soit audible pour tous. Chacun peut d'ailleurs y contribuer. Il très positif qu'en France, la gestion des déchets radioactifs ne soit pas directement prise en charge par les exploitants, mais par une agence dédiée, dans le cadre d'un processus décisionnel global.

Benoît JAQUET

Finalement, la CNDP, depuis un certain temps déjà, parvient à faire intervenir des experts non institutionnels dans le cadre de ses débats.

Maxime DUVAL

Je fais remonter une dernière question du tchat :

Il a été indiqué aux participants du dernier séminaire du 2 mars qu'ils seraient destinataires des diaporamas projetés, mais nous n'avons toujours rien reçu.

Aurélien LOUIS

Ces diaporamas devraient être publiés demain sur le site internet de la concertation.

Maxime DUVAL

Avant de conclure, nous voulions vous proposer de recueillir votre avis concernant la place du public dans la gestion des déchets, via l'outil slido, en répondant à trois questions : *Sur quels sujets faut-il associer le public dans la gestion des déchets radioactifs ? Quand faut-il l'associer ? Comment faut-il l'associer ?*

III) Conclusion

Isabelle BARTHE

Il est difficile de conclure ces échanges très riches. Je retiens qu'il a été question du concernement. Comment le public se sent-il concerné par ces questions de programmation sur des objets très techniques, mais qui nous concernent tous ?

Le sujet de la visibilité a également été évoqué, ainsi que celui du temps long. En prenant le temps, nous nous donnons la chance de faire évoluer des projets qui paraissaient figés au départ.

J'ai également retenu l'importance de parler des publics, et non du public, et d'aller à leur rencontre, selon des approches sur mesure.

Sur des sujets plus opérationnels, j'ai retenu des propositions portées par les membres de la Commission Orientations, pour se doter d'avis pluralistes. Il a été question, avant la mise en consultation, de présenter le projet de PNGMDR à cette Commission.

Il a aussi été proposé de réaliser des mini-conférences de citoyens entre deux plans et de se doter de comités de suivi, aux plans national et territorial.

D'autres suggestions sont issues du public, par exemple concernant l'invitation de proches aux débats, afin d'augmenter le nombre de participants.

J'ai enfin retenu l'idée de l'expertise d'usage, de l'expertise des citoyens, qui ne correspond pas uniquement à l'expertise non institutionnelle.

Il reste plus d'un mois de concertation. Il me semble intéressant que vous continuiez à participer. Toutes vos questions obtiendront des réponses et nous en ferons une synthèse.

Aurélien LOUIS

Je retiendrai quant à moi deux points principaux de nos échanges de ce soir : les enjeux de ségrégation des publics et de concertation en continu. Nous entrons désormais dans cette perspective de concertation en continu. De nombreuses propositions vont dans ce sens, ce qui nous satisfait.

Maxime DUVAL

Merci à tous.

